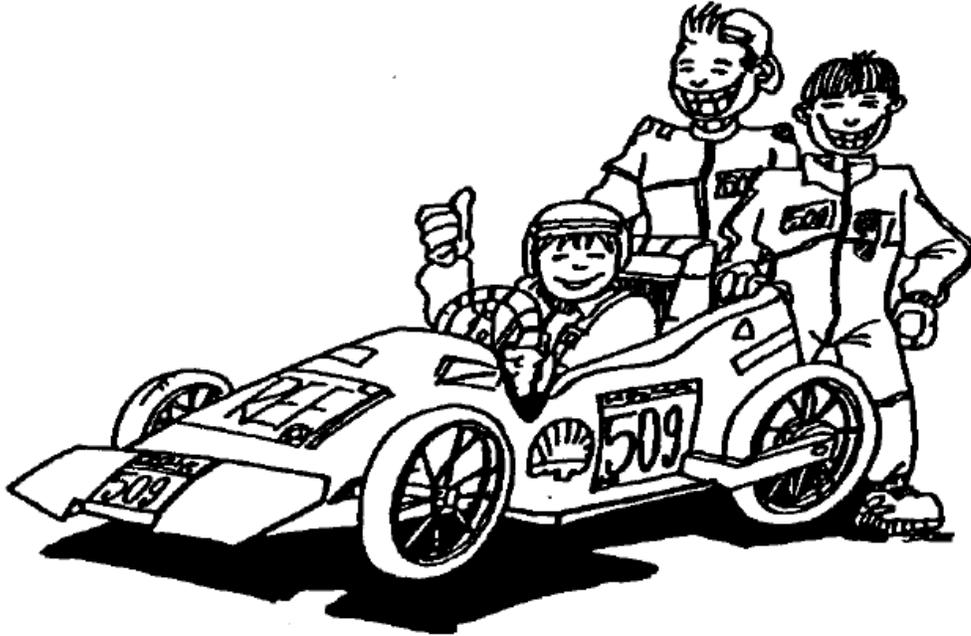


REGLEMENT – DIMANCHE 30 JUIN 2024

# 21ème DINGOMOBILE



LE COMITE DES LOISIRS D'EYJEAUX



## RÈGLEMENT DINGOMOBILE

### 30 juin 2024

### EYJEAUX

#### **Article 1er : Généralité**

Le concours **Dingomobile** est ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 10 ans (pour les mineurs une autorisation parentale ou du tuteur doit être fournie obligatoirement). Les pilotes courent pour l'originalité et/ou la vitesse.

#### **Article 2 : Direction de course**

Les organisateurs de la course sont **seuls juges** des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Ils excluront les véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises, que ce soit lors du contrôle technique ou pendant la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de Dingomobiles participantes. La direction de course assistée du chronométreur et de ses adjoints est seule compétente pour les épreuves de vitesse.

### **Article 3 : Déroulement**

La course se déroule de la manière suivante :

- Contrôle des véhicules : organe de sécurité, freins, direction : aucune modification du poids du véhicule ne sera permise après le contrôle technique.
- Vérification de l'autorisation parentale ou du tuteur pour les mineurs et de l'attestation d'assurance responsabilité civile pour tous les concurrents.
- Plusieurs manches chronométrées :  
**Le véhicule ne pourra exécuter qu'une seule descente par manche. Les noms des pilotes devront être donnés lors de l'inscription, accompagnés impérativement de leur attestation d'assurance.**

Les commissaires de courses pourront autoriser la poussée au départ par 1 seule personne seulement entre 2 lignes de couleur matérialisées au sol.

**Si les organisateurs et commissaires de course jugent que le pilote met en danger sa vie, il se verra exclu du reste de la course.**

### **Article 4 : Publicité**

La publicité est permise. **Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits. Elle ne doit pas présenter de caractère politique ou religieux.**

### **Article 5 : Classement**

Le classement est établi au meilleur temps réalisé, par voiture. En cas d'ex aequo, c'est la meilleure deuxième manche qui départagera les concurrents, pour le classement vitesse.

5 Catégories de prix :

- Originalité (machine + pilote)
- Vitesse (plus lent et plus rapide),
- Féminine,
- Enfant (moins de 16 ans).

### **Article 6 : Assurance**

**Chaque participant à la course, doit être assuré à la fois en risques corporels et en responsabilité civile.**

### **Article 7 : Couverture photos & vidéo**

Les participants consentent que le COMITÉ DES LOISIRS d'EYJEAUX : organisateur des DINGOMOBILES dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective à des fins publicitaires, diffusions internet, etc.



### **Article 8 : Construction de la Dingomobile.**

La Dingomobile doit disposer au minimum de trois roues, d'une direction et de deux systèmes de freinage indépendants et efficaces.

Un arceau et une ceinture de sécurité ne sont pas obligatoires, mais fortement conseillés.

La DINGOMOBILE ne devra posséder **aucune partie tranchante**.

Un numéro **très visible** devra être fixé à l'avant et/ou du côté droit de la Dingomobile (merci pour les chronométreurs).

**La direction** : il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement de direction se transmette aux roues avec un jeu minimum. Les fourches de vélo de course **sont interdites** (trop fragiles), à remplacer par des fourches de VTT.

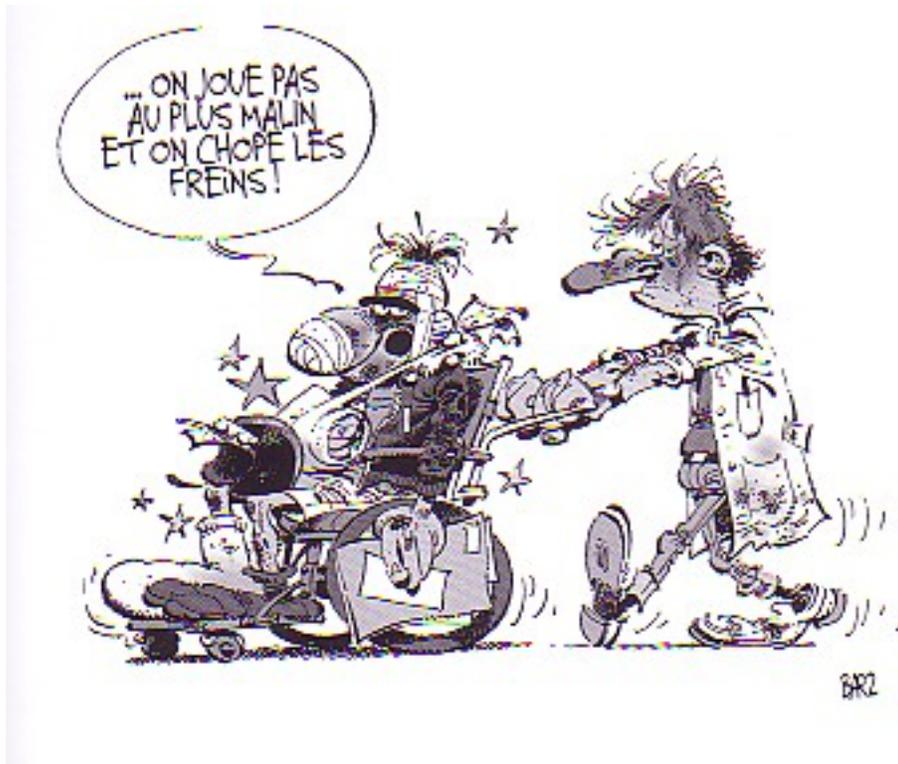
**Les freins** : Ils sont **obligatoires**. Ils constituent un des points essentiels de vérification lors du contrôle technique. Un mauvais freinage ou un système de freinage inadapté à la Dingomobile peut entraîner le refus de la participation à la manifestation (ex : frein à patin pour une Dingomobile de 200 kg).

L'unique **énergie admise est la gravité** et l'énergie procurée par le pilote (et/ou le singe) en déplaçant son corps. Tous les dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule en course sont interdits (moteurs électriques, ressorts, pédales, volant d'inerties, manivelles, ...).

**Lors du remorquage des véhicules, il ne sera autorisé qu'un seul pilote dans le véhicule. Aucun passager ne sera accepté.**

Pour le remorquage, chaque véhicule doit être équipé à l'avant d'une corde de nylon ou d'une sangle (longueur entre 2 et 4 mètres), mousquetons obligatoires. Les points d'ancrage pour la remontée seront **centrés** à l'avant et à l'arrière de la Dingomobile.

**Attention : pour le remorquage les câbles métalliques sont interdits.**



<b>Normes techniques</b>	Dingomobile	Dingomobile side car
Longueur maximum	2 m	2 m
Largeur maximum	1,5 m	2 m
Roues	Minimum 3	Minimum 3
Freinage obligatoire	Oui	Oui
Poids maximum (avec les pilotes)	200 kg	250 kg

### **Article 9 : Équipements**

Chaque concurrent devra avoir un dossard avec le numéro de sa Dingomobile bien visible. **Coudières et genouillères sont fortement conseillées.** Un casque (pas de casques de VTT), des gants, des chaussures fermées, pantalon et vêtement à manches longues sont **obligatoires**. Il est conseillé de rajouter des protections type mousses sur la Dingomobile.

### **Article 10 : Stand de réparation**

Les concurrents pourront installer des stands afin de réparer ou d'améliorer leurs machines au cours de la journée. Toute intervention sur le système de freinage devra être signalée à un commissaire de course.

### **Article 11 : Alcoolémie**

Les concurrents doivent respecter la limite légale autorisée par la loi en matière d'alcoolémie, dans le cas contraire, conformément à l'article 3 du présent règlement, ils se verront suspendus de la course.

### **Article 12 : Respect des drapeaux de courses**

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires le temps de la course. La signification des drapeaux qui seront utilisés se trouve en annexe du présent règlement.

## ***DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE***

07h00 – 08h00	Accueil des concurrents
08h00 – 09h30	Contrôle technique des véhicules Accrochage des Dingomobiles aux tracteurs
09h30 – 12h00	Manches d'essais du matin
12h00 – 13h30	Pause de midi : possibilité de restauration sur place
13h30 – 17h45	Manches de l'après-midi
18h15 – ...	Exposition des Dingomobiles + Remise des prix

*Bon bricolage  
Et amusez-vous bien !!!!!*

## ***CONTACTS***

Site internet : <https://comiteloisirseyjeaux.wordpress.com/>

Rubrique : Les manifestations > Dingomobile

Ou via <https://cdl-eyjeaux.assoconnect.com/collect/description/403653-x-dingomobiles-2024>

Réseaux sociaux :

Facebook : Comité des Loisirs d'Eyjeaux

Twitter : @CDL\_Eyjeaux

E-Mail : cmt.loisirs.eyj@gmail.com

Renseignements :

- Damien RUHAUD => 07.89.86.46.24

**21ème DINGOMOBILES  
30 juin 2024  
EYJEAUX**

**FEUILLE D'INSCRIPTION D'UN VÉHICULE (12 €)**

À renvoyer avant le 26 juin 2024 avec le paiement à l'ordre dû : COMITÉ des LOISIRS d'EYJEAUX

à l'adresse suivante :  
Damien RUHAUD  
21ème DINGOMOBILES  
La Châtaigneraie - 87220 EYJEAUX

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Adresse :

N° souhaité pour le véhicule :

Email :

*J'accepte que mon adresse soit utilisée pour me  
recontacter par le Comité des loisirs d'Eyjeaux.*

*J'ai bien pris connaissance du règlement, et je certifie disposer d'une assurance responsabilité civile, à présenter impérativement lors du contrôle technique.*

Coût de l'inscription : 12 € par voiture

**Signature du participant ou du représentant légal en cas de participant mineur (précédé de la mention lu et approuvé) :**

**Vous pouvez vous inscrire dès à présent.**



© mars 2024 - Tous Droits Réservés

LE COMITE DES LOISIRS D'EYJEAUX